

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA BOURSE DE REVENTE DE BILLETS

VERSION EN DATE DU 16 FEVRIER 2024

1. DEFINITIONS

Au sein des présentes conditions générales d'utilisation, les mots ou expressions commençant avec une majuscule auront la signification suivante :

« **Abonné** » : désigne la personne titulaire d'un abonnement KVN et Lyon 1950 et se situant en volées basse et intermédiaire du virage nord et en volée basse du virage sud pour les Matches sur la saison en cours.

« **Acheteur** » : désigne la personne qui souhaite acheter un Billet sur la Plateforme.

« **Billet** » : désigne un billet pour un Match ou le droit d'accès à un Match compris dans l'abonnement d'un Abonné dont la cessibilité est autorisée par l'Olympique Lyonnais (sous les conditions et termes prévus) et qui ne serait pas interdite en vertu des dispositions légales ou réglementaires ou d'une décision administrative ou des instances gouvernant le Football. Il est notamment précisé que les Billets associés à des Prestations d'hospitalités ne peuvent, sauf autorisation expresse du Olympique Lyonnais, être mis en vente sur la Plateforme. Il en est de même pour les Billets correspondant à des Matches faisant l'objet de décisions de huis-clos, de report ou d'annulation prises par les instances gouvernant le football ou les autorités administratives et/ou de police ;

« **CGU** » : désigne les présentes conditions générales d'utilisation.

« **Commission** » : désigne les commissions dues et acquittées par l'Acheteur (frais de commission acheteur) et/ou le Vendeur (frais de commission vendeur) en cas de réalisation d'une cession de Billet par l'utilisation des services de mise en relation de la Plateforme. Les taux de Commission sont disponibles dans le parcours client sur la Plateforme ;

« **Détenteur** » : désigne la personne ayant acheté un Billet (à l'exclusion de tout Billet associé à des prestations d'hospitalités) pour un Match ;

« **Match** » : désigne un match disputé à domicile par l'équipe professionnelle masculine de l'Olympique Lyonnais. Cela inclut les Matches de Coupe Nationale (hors finales) et Coupes d'Europe (hors finales) joués par l'Equipe à domicile, sous réserve des décisions de huis-clos, de report ou d'annulation prises par les instances gouvernant le football ou les autorités administratives et/ou de police ;

« **Offre** » : proposition de vente de Billet(s) sur la Plateforme par un Vendeur

« **Olympique Lyonnais** » désigne OLYMPIQUE LYONNAIS, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 93 511 568 Euros, immatriculée au RCS de LYON sous le n° 385 071 881, dont le siège social est situé à DECINES (69153), 10 avenue Simone Veil, représentée par le signataire des présentes, dûment habilité à cet effet,

« **Plateforme** » : désigne la plateforme de revente et achat de Billet pour les Matches de l'Olympique Lyonnais accessible à l'adresse suivante : <https://billetterie.ol.fr> (ou à toute autre adresse qui s'y substituerait) permettant la mise en relation des Acheteurs et des Vendeurs ;

« **Prix de Vente** » : désigne le montant, en euros, demandé par le Vendeur dans son Offre sur la Plateforme ;

« **Prix Net** » désigne le montant, en euros, perçu par le Vendeur après déduction sur le Prix de Vente, de la Commission due par le Vendeur à l'Olympique Lyonnais ;

« **Prix Total** » : désigne le prix payé par l'Acheteur composé du Prix de Vente majoré de la Commission revenant au Vendeur à acquitter par l'Acheteur ;

« **Règlement Intérieur** » : désigne le règlement intérieur du Grand Stade et/ou de tout autre stade au sein duquel un Match serait délocalisé. Le Règlement Intérieur est disponible à l'adresse : <https://billetterie.ol.fr>. En cas de délocalisation, les dispositions du règlement intérieur du Grand Stade continueront à s'appliquer dans les rapports entre les parties ainsi que celles du stade au sein duquel le Match délocalisé se déroulera. En cas de contradiction entre les stipulations, les dernières prévaudront;

« **Site** » : désigne le site de billetterie en ligne de l'Olympique Lyonnais : <https://billetterie.ol.fr>

« **Grand Stade** » : désigne le Groupama Stadium, situé au 10 avenue Simone Veil 69150 Décines-Charpieu

« **Utilisateur** » désigne toute personne navigant sur le Site et/ou recourant aux services de la Plateforme. Comme cela est précisé ci-après, en utilisant/navigant sur le Site et/ou en utilisant les services de la Plateforme, l'Utilisateur accepte les présentes Conditions Générales d'Utilisation ainsi que les conditions générales de vente applicables aux Billets, dont il reconnaît avoir eu connaissance au préalable. Il s'engage en outre à respecter les droits de propriété intellectuelle attachés au Site et à chaque élément (en ce compris les présentes conditions générales d'utilisation) ;

« **Vendeur** » : désigne l'Abonné ou le Détenteur qui met en vente un Billet sur la Plateforme.

2. OBJET, DIVISIBILITE ET MODIFICATION DES CGU

Les présentes ont pour objet de définir les termes et conditions d'utilisation des services de la Plateforme permettant la revente d'un Billet par un Vendeur au moyen d'une Offre, laquelle peut alors être acceptée par un Acheteur entraînant acquisition dudit Billet.

Par l'utilisation du Site, l'Utilisateur s'engage à respecter les présentes Conditions Générales d'Utilisation dont il déclare avoir pris connaissance et qu'il accepte. Par ailleurs, l'utilisation des Billets est soumise au respect des Conditions Générales de Vente de Billetterie édictées par l'Olympique Lyonnais, dont l'Utilisateur a eu connaissance et qu'il déclare avoir acceptées.

L'Olympique Lyonnais se réserve le droit de modifier les présentes à tout moment. Les Conditions Générales d'Utilisation applicables sont celles mises en ligne sur le Site et acceptées à la date de chaque utilisation.

3. UTILISATION DE LA PLATEFORME

Pour utiliser la Plateforme, l'Utilisateur se connecte en s'identifiant à l'aide de son identifiant et son mot de passe dédiés. Ces identifiants étant strictement personnels, l'Utilisateur s'engage à ne pas les communiquer à des tiers. Dans le cas contraire, l'Olympique Lyonnais décline toute responsabilité.

Seuls sont autorisés à utiliser la Plateforme et ses services les personnes physiques de plus de 16 ans.

L'utilisation de la Plateforme est interdite à toute personne faisant l'objet d'une mesure administrative, commerciale ou judiciaire d'interdiction de stade, à toute personne étant en situation d'impayé auprès de l'Olympique Lyonnais ainsi qu'à toute personne ayant contrevenu aux dispositions des Conditions Générales de Vente Billetterie/Abonnement ou Hospitalités de l'Olympique Lyonnais ou au règlement intérieur du Grand Stade ou de tout autre stade au sein duquel un Match serait délocalisé.

4. MODALITES DE VENTE DES BILLETS

4.1 Conditions des offres

4.1.1 Billets pouvant faire l'objet d'une Offre

Seuls peuvent faire l'objet d'une Offre de vente les Billets pour un Match dont la cessibilité est autorisée par l'Olympique Lyonnais et qui ne serait pas interdite en vertu des dispositions légales ou réglementaires ou de décisions administratives rendues par des instances gouvernant le Football.

Sont en particulier exclus de la vente les Billets associés à des prestations d'hospitalités (qui font l'objet, le cas échéant, de conditions particulières) ainsi que les Billets correspondant à des Matches faisant l'objet de décisions de huis-clos ou d'annulation prises par les instances gouvernant le football ou par les autorités administratives et/ou de police. Il est également rappelé que les invitations et accréditations ne peuvent être vendues.

L'Abonné peut céder individuellement, à titre onéreux, un ou plusieurs droits d'accès aux Matches compris dans son abonnement.

Lorsque le Vendeur donne les références du Billet qu'il souhaite proposer à la vente, l'Olympique Lyonnais l'informe si le Billet peut faire l'objet d'une Offre sur la Plateforme. Seul un Billet en cours de validité peut faire l'objet d'une Offre sur la Plateforme. L'Olympique Lyonnais garantit l'authenticité des Billets mis en vente sur la Plateforme.

Aucun bénéfice, produit promotionnel (gratuit ou non) ou prestations ne peut être associé ou intégré à l'Offre de Billet.

4.1.2 Période d'Offres

Les Billets peuvent être revendus et donc faire l'objet d'une Offre sur la Plateforme pendant les périodes définies par l'Olympique Lyonnais pour chaque Match autorisé. Les Utilisateurs sont invités à se référer au Site pour connaître les dates d'ouverture des mises en vente.

Tant qu'aucun Acheteur n'a acquis le(s) Billet(s) sur la Plateforme, le Vendeur peut décider de retirer le(s) Billet(s) de la Plateforme. Le(s) Billet(s) retirés de la Plateforme peuvent être utilisés par le Vendeur ou à nouveau mis en vente sur la Plateforme.

Il est précisé que, selon les conditions d'accueil du public dans les stades, notamment en fonction de la promulgation d'une loi ou de l'édiction d'un règlement, l'Olympique Lyonnais peut ne pas ouvrir la bourse de revente sans risquer de voir sa responsabilité engagée.

4.1.3 Prix de Vente

Le Prix de Vente est librement fixé par le Vendeur dans les limites des Prix minimum et maximum indiqués par l'Olympique Lyonnais. Le Prix de Vente peut être différent de la valeur faciale à laquelle le Billet a été vendu par l'Olympique Lyonnais.

L'Olympique Lyonnais se réserve néanmoins le droit de fixer un Prix de Vente de Billet maximum et/ou minimum pour chaque Match et/ou chaque catégorie de Billets.

L'Olympique Lyonnais prélèvera une Commission sur le Prix de Vente de sorte que le Vendeur ne percevra que l'équivalent du Prix Net.

Le Vendeur est responsable de ses obligations de déclaration et de paiement de toute taxe et/ou droits et/ou impôt dont il serait redevable sans que l'Olympique Lyonnais puisse être inquiété. Le Vendeur

garantit l'Olympique Lyonnais contre toute responsabilité à ce titre et s'engage à le relever et/ou l'indemniser de toute somme qui lui serait réclamée.

4.1.4 Modification d'une Offre

L'Offre est modifiable à tout moment par le Vendeur (Prix de Vente, retrait de l'Offre ...) jusqu'à son acceptation par un Acheteur, auquel cas les dispositions de l'article 5.1 ci-après s'appliquent. Par exception à ce qui précède, l'Offre n'est pas modifiable lorsqu'elle figure dans le panier d'achat d'un Acheteur.

4.2 Procédure de vente des Billets

Après s'être connecté, le Vendeur propose son Billet à la vente conformément à la procédure d'Offre indiquée sur la Plateforme.

Les Offres portant sur des Billets ne pouvant être mis en vente ne seront pas publiées. Il en ira de même des Offres portant des risques de fraude ou de blanchiment.

4.2.1 Renseignements

Le Vendeur renseigne les informations relatives au(x) Billet(s) offert(s) à la vente (match, numéro de place ...).

Afin de pouvoir percevoir le prix de la revente de son/ses Billet(s), un RIB doit être ajouté par le Vendeur. A ce titre, les coordonnées bancaires des Vendeurs sont automatiquement renseignées et peuvent être modifiées par le Vendeur via son espace client.

4.2.2 Affichage des Offres

Les Offres sont affichées par ordre croissant de prix et par ordre chronologique de mise en vente, de la plus récente à la plus ancienne.

4.2.3 Effets de la vente de Billet

Sous réserve du paiement effectif du Prix Total et sauf risque de fraude, la vente d'un Billet est irrévocable, définitive et sans conditions. Elle ne peut être annulée par le Vendeur et entraîne définitivement la libération du Billet.

Il est précisé en tant que de besoin que, sous réserve du parfait paiement du Prix Total par l'Acheteur, le Billet pour le Match concerné est transféré à l'Acheteur. Le Vendeur, même en sa qualité d'Abonné, ne pourra plus accéder au Grand Stade ou au stade au sein duquel le Match serait délocalisé par l'effet du transfert intervenu. Le Vendeur sera informé par mail du paiement réalisé par l'Acheteur.

Il est également précisé que lors du transfert de propriété du Billet, l'Acheteur sera soumis au Règlement Intérieur du lieu où se tiendra le Match concerné par le Billet.

5. MODALITES D'ACHAT DES BILLETS

5.1 Processus d'achat

Afin d'accepter une Offre, l'Acheteur devra se connecter à son compte à l'aide de son identifiant et son mot de passe dédiés.

L'Acheteur peut rechercher une Offre via l'outil de recherche intégré au Site.

L'Acheteur choisit une Offre et procède à son achat conformément aux instructions présentes sur la Plateforme.

Une fois le paiement accepté par l'Acheteur et validé par le mandataire prestataire de paiement de l'Olympique Lyonnais, le Vendeur reçoit une notification et la vente est définitivement formée conformément aux dispositions de l'Article 4.2.3, sous réserve du paiement effectif du Prix Total.

5.2 Obtention des Billets

Les Billets sous format électronique (E-ticket et M-ticket) doivent être téléchargés par l'Acheteur via son compte personnel et, le cas échéant, transférés à un bénéficiaire conformément aux dispositions des Conditions Générales de Vente de Billetterie de l'Olympique Lyonnais.

L'Olympique Lyonnais se réserve néanmoins le droit de limiter les différents types de support de Billets suivant les catégories de prix et/ou Matches. L'Acheteur s'engage à respecter les Conditions Générales de Vente de billetterie de l'Olympique Lyonnais dans le cadre de l'utilisation des Billets ainsi que le Règlement intérieur.

L'Acheteur est d'ores et déjà informé que pour certains Matches, le bénéficiaire des Billets doit être indiqué dès l'achat du Billet, sans possibilité de modification.

6. MODALITES DE PAIEMENT

6.1 Moyens de paiement sur la Plateforme

Le prix des Billets est payable uniquement en euros. Les moyens de paiement autorisés pour l'achat de Billet (dans le cadre d'une modification d'une Offre) sont : systèmes de paiement en ligne. L'Olympique Lyonnais se réserve le droit d'autoriser ou de supprimer d'autres moyens de paiement en cours de saison.

L'Olympique Lyonnais et son mandataire prestataire de paiement feront leurs meilleurs efforts afin que le Prix Net soit reversé au vendeur dans les 30 jours ouvrés suivant le Match ayant fait l'objet de la vente de Billet.

Si un Abonné est en impayé sur son abonnement, il aura toujours la possibilité de revendre sa place mais aucune somme ne sera versée sans la régulation de ce dernier.

6.2 Versement du Prix net au Vendeur

Une fois l'Offre acceptée par un Acheteur et validée par le mandataire prestataire de paiement, le Prix Total est collecté par le mandataire prestataire de paiement de l'Olympique Lyonnais qui reverse le Prix Net.

Par ailleurs, l'Olympique Lyonnais imputera au Vendeur les frais de virements appliqués par tout établissement bancaire impliqué (banque émettrice et banque réceptrice) et rendus nécessaires pour tout virement destiné à un compte bancaire hors zone SEPA.

6.3 Lutte contre la fraude

La Plateforme bénéficie d'un système de paiement sécurisé intégrant la norme de sécurité SSL. Les données bancaires confidentielles sont cryptées et transmises à un serveur bancaire en charge du traitement et du contrôle, sans qu'aucun intermédiaire ne puisse avoir accès à ces informations.

Afin de prévenir les risques d'usurpation des données bancaires et de renforcer la sécurité des transactions passées sur la Plateforme, l'Olympique Lyonnais (ou son mandataire prestataire de

paiement), sans que cela constitue une obligation à sa charge, pourrait être amené à réaliser des contrôles destinés à s'assurer de l'identité de l'utilisateur du moyen de paiement utilisé pour le règlement. En cas de défaut ou de refus de répondre aux demandes de l'Olympique Lyonnais (ou de son mandataire prestataire de paiement) ou de transmettre les justificatifs sollicités, l'Olympique Lyonnais se réserve le droit de ne pas valider la vente de Billet.

L'Olympique Lyonnais se réserve également le droit de procéder à l'annulation d'une vente qui présenterait un risque de fraude, notamment d'utilisation frauduleuse de carte bancaire, ou un risque d'atteinte à la sécurité de la manifestation sportive.

Conformément aux dispositions de l'Arrêté du 27 décembre 2018 pris pour l'application de l'article 242 bis du code général des impôts, le Vendeur devra adresser à l'Olympique Lyonnais une copie de sa pièce d'identité dès dépassement d'un montant de 1.000 euros de vente de Billets sur une année civile. A défaut, aucun versement ne pourra être effectué.

6.4 Enregistrement des coordonnées bancaires

L'Olympique Lyonnais offre la possibilité à l'Utilisateur d'enregistrer ses coordonnées bancaires pour régler ses futurs achats plus facilement et plus rapidement.

Pour ce faire, l'Utilisateur doit cocher la case correspondante sur la page de paiement carte bancaire. Une fois le paiement validé, les données relatives à la facturation et à la carte bancaire utilisée sont enregistrées. Les coordonnées bancaires de l'Utilisateur ne sont pas conservées par l'Olympique Lyonnais mais en crypté par son prestataire de paiement sur des serveurs sécurisés.

L'Utilisateur a à tout moment la possibilité de supprimer les données relatives à la carte bancaire enregistrée et/ou de rajouter une autre carte bancaire en cliquant sur le lien prévu à cet effet.

7. Obligations fiscales

14.1 Obligations fiscales du Vendeur

Le Vendeur peut être soumis à des obligations fiscales et sociales telles que précisées sur les sites : <http://impots.gouv.fr/portail/node/10841> et <https://www.urssaf.fr/portail/home/espaces-dedies/activites-relevant-de-leconomie.html>

Le Vendeur fait son affaire personnelle de ses obligations fiscales et sociales, de déclaration et de paiement de toutes taxes, droits, impôts et/ou cotisations sociales dont il serait redevable sans que le Club ne puisse être inquiété de ce fait. Le Vendeur garantit le Club contre tout recours et toute responsabilité à ce titre et s'engage à la relever et/ou l'indemniser de toute somme qui lui serait réclamée.

14.2 Obligations fiscales de la Plateforme (articles 1649 ter A à 1649 ter E du Code général des impôts)

Le Club en tant qu'opérateur de la Plateforme est tenu avant le 31 janvier de chaque année :

- de déclarer auprès de l'administration fiscale les opérations de vente réalisées par le Vendeur si, par année civile, le Vendeur a effectué sur la Plateforme au moins 30 (trente) opérations de Vente ou si le montant total des dites transactions est supérieur à 2.000 € ;
- d'informer le Vendeur des données transmises à l'administration fiscale.

Dans ce cadre, le Vendeur est tenu de communiquer au Paris Saint-Germain notamment les éléments d'informations suivants :

- Nom et prénom (dénomination sociale pour les personnes morales) ;
- Date de naissance ;
- Son adresse principale (ou siège social pour les personnes morales);
- Son numéro d'identification fiscale (NIF), accompagné de la mention de chaque Etat ou territoire de délivrance ;
- Ses coordonnées bancaires (IBAN) ;
- Le cas échéant, le numéro d'identification à la taxe sur la valeur ajoutée.

Le Vendeur garantit l'exactitude des renseignements demandés sur sa situation personnelle.

En l'absence de communication de ces éléments d'identification par le Vendeur dans un délai de 60 jours et après deux rappels du Club, le Club fermera le compte du Vendeur et empêchera celui-ci de s'enregistrer de nouveau sur la plateforme tant que ces éléments d'identification n'auront pas été transmis.

Le Vendeur est tenu de communiquer notamment un titre d'identité (carte d'identité, passeport notamment) portant sa signature afin de permettre au Club en tant qu'opérateur de la Plateforme de vérifier la fiabilité des informations communiquées par le Vendeur. A défaut, aucun versement ne pourra être effectué.

Le Club est tenu de conserver les informations transmises par le Vendeur sur un registre pendant une période de dix ans (article 1649 ter D du Code général des impôts)

7. ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Concernant la vente à distance intervenant entre les Utilisateurs de la Plateforme, il est rappelé que la vente de Billet(s) constituant une prestation de services de loisir devant être fournie à une date ou selon une périodicité déterminée conformément à l'article L. 221-28 12° du Code de la consommation, ne font pas l'objet d'un droit de rétractation du consommateur conformément aux dispositions de l'article L. 221-18 du même Code.

8. LIMITES DE RESPONSABILITE

8.1. Défaut de cession du Titre d'accès

La vente de Billet(s) n'est effective qu'à compter de l'Acceptation par un Acheteur d'une Offre sur la Plateforme. L'Olympique Lyonnais n'est pas responsable dans le cas où aucun Acheteur n'accepterait l'Offre et où donc la vente ne serait pas réalisée.

8.2 Suppression d'une Offre

L'Olympique Lyonnais peut, à tout moment, décider de supprimer une Offre, notamment pour des raisons de sécurité ou de risques de trafics. La responsabilité de l'Olympique Lyonnais ne peut être engagée à ce titre.

8.3 Fonctionnement de la Plateforme

Le Site et/ou la Plateforme sont par principe, accessibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, sauf interruption, programmée ou non, pour les besoins de la maintenance ou cas de force majeure. L'Olympique Lyonnais peut restreindre l'accès aux services si la sécurité de leur fonctionnement et le maintien de leur intégrité, rendent ces mesures nécessaires.

L'Olympique Lyonnais se réserve également le droit d'apporter à son Site et/ou Plateforme toutes les modifications et améliorations qu'il jugera nécessaires ou utiles et ne sera pas responsable des dommages de toute nature pouvant survenir de ce fait.

L'Olympique Lyonnais n'est tenu qu'à une obligation de moyens dans la continuité du service. Par conséquent, l'Olympique Lyonnais ne garantit pas que les services proposés par le Site et/ou la Plateforme seront continus, sans interruption provisoire ou définitive, ou encore sans suspension ou sans erreur.

L'Olympique Lyonnais ne pourra être tenu responsable envers tout Utilisateur de toute modification, suspension, bogue informatique ou arrêt de la Plateforme et/ou du Site, pour quelque raison que ce soit.

En outre, toute évolution ou changement de ces services pourra entraîner, ce que l'Utilisateur reconnaît et accepte, une mise à jour et/ou une indisponibilité temporaire du Site et/ou de la Plateforme, laquelle ne saurait en aucune manière engager la responsabilité de l'Olympique Lyonnais.

De même, l'Olympique Lyonnais se réserve la faculté d'interrompre ou de suspendre une ou plusieurs fonctionnalités du Service, à tout moment et sans préavis, sans avoir à en justifier. Dans ce cas, la responsabilité de l'Olympique Lyonnais ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et les Utilisateurs ne pourront prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

8.4 Annulation d'une Vente

En cas d'annulation d'une vente de Billet par l'Olympique Lyonnais pour motif légitime ou en raison d'une cause étrangère à sa volonté, l'Acheteur se verra remboursé du Prix Total déjà payé et le Vendeur restituera le Prix Net perçu.

A titre d'exemple, les Offres relatives à un Match seront automatiquement annulées dans l'hypothèse où le Match serait annulé ou disputé à huis clos par décision d'une autorité compétente.

8.5 Utilisation du compte utilisateur

L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation de son compte utilisateur. Toute connexion ou transmission de données effectuée en utilisant le Site et/ou les services de la Plateforme sera réputée avoir été effectuée par l'Utilisateur et sous sa responsabilité exclusive. L'Utilisateur est responsable de la gestion et de la conservation de ses codes d'accès et mots de passe.

En conséquence, il appartient à l'Utilisateur de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. L'Utilisateur est responsable des conséquences de leur utilisation.

Si l'Utilisateur a connaissance d'une utilisation non autorisée de son mot de passe et/ou de son compte utilisateur, il s'engage à en informer l'Olympique Lyonnais.

9. REVENTE ILLICITE

Il est rappelé que toute cession de titre d'accès en dehors de la Plateforme est strictement interdite. En vertu de l'article L.313-6-2 du Code pénal, le fait de vendre, d'offrir à la cession ou d'exposer en vue de la cession ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la cession ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive, culturelle ou commerciale ou à un spectacle vivant, de manière habituelle et sans l'autorisation du producteur, de l'organisateur ou du propriétaire des droits d'exploitation de cette manifestation ou de ce spectacle, est puni de 15 000 € d'amende. Cette peine est portée à 30 000 € d'amende en cas de récidive.

10. INTUITU PERSONAE

L'Utilisateur reconnaît que l'Olympique Lyonnais consent à l'utilisation du Site et/ou des services de la Plateforme en raison de sa qualité et de ses déclarations. En conséquence, l'Utilisateur garantit l'exactitude des renseignements demandés sur sa situation personnelle.

11. TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles relatives aux Utilisateurs collectées sur le Site et/ou la Plateforme feront l'objet d'un traitement informatique. La collecte est nécessaire à la gestion de la relation commerciale entre les parties.

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » en vigueur et à la réglementation Européenne concernant la protection des données à caractère personnel, le client dispose des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit à la portabilité, droit d'opposition pour motif légitime, droit à la limitation du traitement, droit de retirer son consentement le cas échéant, droit de définir des directives relatives au sort de ses données personnelles en cas de décès. Ces demandes s'exercent par courrier électronique à l'adresse dpo@ol.fr ou par courrier postal à l'attention du DPO d'Eagle Football Group, 10 Avenue Simone Veil 69150 Décines Cedex, accompagné d'une copie d'un titre d'identité.

Conformément à la réglementation applicable, les Acheteurs peuvent s'ils le souhaitent introduire une réclamation auprès de la CNIL selon les modalités précisées sur son site internet www.cnil.fr.

Pour plus d'informations, l'Utilisateur est invité à prendre connaissance de la charte de protection des données personnelles figurant sur le Site.

12. RÉCLAMATION

Pour toute question ou demande de renseignements sur les services proposés, l'Utilisateur doit en informer l'Olympique lyonnais par courrier électronique à l'adresse suivante : serviceclient@ol.fr.

L'Olympique Lyonnais s'engage à répondre dans les plus brefs délais à ces questions ou demandes de renseignements.

Pour toute contestation sur les transactions commerciales passées, l'Utilisateur doit se référer aux conditions générales de vente relatives à la transaction en cause.

La requête adressée par l'Utilisateur doit impérativement comporter les éléments suivants :

- la nature du service concerné
- l'objet de la réclamation

- l'identifiant et l'adresse électronique indiquée dans le formulaire d'inscription
- les coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone)
- la date de la commande
- la référence de la commande et de la transaction bancaire indiquée dans le courrier électronique de confirmation de transaction
- toute justification nécessaire à l'appui de la demande

À défaut de l'un des éléments précités, la demande ne sera pas traitée.

13. SANCTIONS

En cas d'agissements portant gravement atteinte au bon fonctionnement du Site et/ou de la Plateforme, ou en cas de non-respect des CGU, l'Olympique Lyonnais pourra, à sa seule discrétion et sans préavis, suspendre immédiatement l'accès au Site et/ou à la Plateforme.

L'Olympique Lyonnais se réserve également la faculté d'utiliser tout recours et notamment de poursuivre en justice quiconque aurait fraudé ou troublé les opérations et les règles décrites dans les CGU ou aurait tenté de le faire.

14. - DROIT APPLICABLE - LITIGES

Les CGU sont soumises à la loi française et tout litige y afférent sera, à défaut d'un règlement amiable, soumis aux juridictions compétentes de Lyon.

Fait à Décines-Charpieu le 16/02/2024